

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE LE BRUSQUET

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2023**

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : Mesdames : SARRON/ BELTRANDO/ BIGGI/ CORRIOL/ COUET/ FRANÇOIS/
Messieurs : REINAUDO/ DUBUS/ PAU/ IAVARONE/ KISTON/ NOTO/

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jennifer MAGAUD à Madame Véronique BIGGI
Monsieur Gérard GUIEU à Monsieur Gérard IAVARONE

Absent :

Monsieur Arnaud VAUDREMONT

Secrétaire de séance : Madame Christelle COUET

1 / Approbation du procès-verbal du 23/05/2023 :

Approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération : Décision Modificative BP Transfert investissement eau à Provence Alpes Agglomération (3^{ème} versement) compte 1068 IR excédent de fonctionnement – compte 21318 opération 206 ID :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1068 : Excédents de fonctionnement		30 000,00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		30 000,00 €
D 21318-13 : TERRAIN DE TENNIS	30 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	30 000,00 €	

Approuvé à l'unanimité.

3/ Délibération : Demande de subvention auprès de la Préfecture des AHP dans le cadre du FNADT 2023 (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire »), concernant l'installation d'une vidéo protection sur la commune du Brusquet :

Monsieur le Maire expose que,

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Préfecture des AHP dans le cadre du FNADT 2023 concernant l'installation d'une vidéo protection sur la commune du Brusquet, une aide financière.

Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :

Installation d'une vidéo protection sur la commune du Brusquet dont la dépense est estimée à 7.858,40 € HT.

Monsieur le Maire sollicite la participation financière de la Préfecture des AHP dans le cadre du FNADT 2023, pour la réalisation de ce projet, à hauteur des taux de financement ci-dessous mentionnés pour l'année 2023 :

<input type="checkbox"/> Coût du projet H.T. :	6 749,00 €
<input type="checkbox"/> Coût du raccordement HT :	1 109,40 €
<input type="checkbox"/> Coût total HT du projet :	7 858,40 €
<input type="checkbox"/> Participation de la Préfecture des AHP – FNADT 2023 (80 %) :	6 286,72 €
<input type="checkbox"/> Autofinancement de la commune (20 %) :	1 571,68 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Adopte le projet présenté d'un montant total estimé à 7.858,40 € HT.

-Sollicite l'attribution d'une subvention de la Préfecture des AHP dans le cadre du FNADT 2023, d'un montant de 6.286,72 €.

-Dit que le financement global de cet investissement sera inscrit au budget principal de 2023.

-Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et pièces qui s'y rattachent.

Approuvé à l'unanimité.

4/ Délibération : Adhésion annuelle à l'association « Vallées du Bès » pour l'année 2023 et financement de l'album-BD « 300 millions d'années et un jour » :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget municipal,

Suite à la proposition d'adhésion par l'Association « Vallées du Bès », pour un montant de cotisation annuelle 2023 de 100 €,

Suite à la demande de financement de l'album-BD « 300 millions d'années et un jour », pour un montant de 300 €,

Considérant que dans le cadre du budget 2023, il y a lieu de valider l'adhésion de la commune à cette association, ainsi que l'octroi d'un don pour le financement de l'album-BD,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE l'adhésion de la commune du Brusquet à l'association « Vallées du Bès ».

VOTE le versement de la cotisation annuelle 2023 de 100 €, à l'association « Vallées du Bès ».

VOTE le versement d'un don financier de 300 €, à l'association « Vallées du Bès » pour le financement de l'album-BD « 300 millions d'années et un jour »

DIT que ces crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

Approuvé à l'unanimité.

5/ Délibération : Annule et remplace la délibération n°13.2023 : Demande de subvention auprès de la Préfecture des AHP dans le cadre de la DETR 2023 (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux), concernant le vitrage de la salle polyvalente de la commune du Brusquet :

Monsieur le Maire expose que,

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Préfecture des AHP dans le cadre de la DETR 2023 (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux), concernant le vitrage de la salle polyvalente de la commune du Brusquet, une aide financière.

Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :

« Vitrage de la salle polyvalente de la commune du Brusquet »

dont la dépense est estimée à 99.049,95 € HT.

Monsieur le Maire sollicite la participation financière de la Préfecture des AHP dans le cadre de la DETR 2023 (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux), pour la réalisation de ce projet, à hauteur de 60 % au lieu de 70 % :

<input type="checkbox"/> Coût du projet H.T. :	99 049,95 €
<input type="checkbox"/> TVA 20 % :	19 809,99 €
<input type="checkbox"/> Participation de la Préfecture des AHP – DETR 2023 (60 %) :	59 429,97 €
<input type="checkbox"/> Autofinancement de la commune (40 %) :	39 619,98 €
<input type="checkbox"/> Coût TTC du projet :	118 859,94 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Adopte le projet présenté d'un montant total estimé à 99.049,95 € HT.

Sollicite l'attribution d'une subvention de la Préfecture des AHP dans le cadre de la DETR 2023, d'un montant de 59.429,97 €.

Dit que le financement global de cet investissement sera inscrit au budget principal de 2023.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et pièces qui s'y rattachent.

Approuvé à l'unanimité.

6/ Questions Diverses :

Florence François et Serge Pau reviennent sur la fête de la St Jean qui a connu une belle fréquentation. Le groupe de musique choisi a participé de la bonne ambiance qui a été appréciée par tous. Ils remercient le Comité de fêtes.

Christelle Couet fait un point sur la plateforme de compostage qui est régulièrement utilisée par des habitants et par les élèves qui fréquentent la cantine.

Un des deux bacs d'apport est déjà plein, un mois et demi seulement après son ouverture.

Cyril Gimenez, en tant que référent, va sur le site plusieurs fois par semaine pour étaler les apports et ajouter du broyat si nécessaire.

Un temps d'échange est proposé aux usagers le 28 juin avec l'intervention de l'association GESPER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 45 minutes.

*Le Maire,
Gilbert REINAUDO.*

Le Secrétaire de séance,